



NATIONAL CORMORAN 2019



AVIS DE COURSE NATIONAL CORMORAN 2019 (Grade 4)

Du 27 au 30 juin 2019
Baie de Saint-Brieuc
CERCLE DE LA VOILE DU PORTRIEUX (CVPx)

AC.1 REGLES

La régata sera régie par

- AC.1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)
- AC.1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- AC.1.3 Le règlement sportif de la Classe Cormoran

AC.2 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- AC.2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux conformes à la jauge de la Classe Cormoran et dont les propriétaires sont à jour de leur adhésion à l'Association Nationale Classe Cormoran (ANCC)
- AC.2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire à télécharger sur le site de l'ANCC ou celui du CVPx (www.cvp.fr, rubrique événements) en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à : [Cercle de la Voile du Portrieux, 80, avenue Paul de Foucaud - 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX](#) au plus tard le 22 juin 2019
- AC.2.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club F.F.Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club F.F.Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs

AC.3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 120 € par bateau.

AC.4 PROGRAMME

- AC.4.1 Mise à l'eau : Jeudi 27 juin 2019 de 14 h à 18 h
En raison des horaires de marée, la mise à l'eau n'est pas possible le vendredi matin.
- AC.4.2 Confirmation d'inscription : Jeudi 27 juin de 14 h à 18 h et Vendredi 28 juin de 9 h à 12 h
- AC.4.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
28/06/2018	à partir de 14h00
29/06/2018	à partir de 10h00
30/06/2018	à partir de 10h00



NATIONAL CORMORAN 2019



AC.5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique aux adresses suivantes : www.cvpix.fr et <https://asncormoran.org> au plus tard le 25 mai 2019. Elles seront affichées au CVPx et remises aux concurrents lors de la confirmation d'inscription.

AC.6 LES PARCOURS

Les régates auront lieu en baie de Saint-Brieuc et à proximité du Port d'Armor.
Les parcours seront de type construits ou côtiers.

AC.7 SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

AC.8 CLASSEMENT

AC.8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

AC.8.2-a Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

AC.8.2-b Quand 3 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

AC.9 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

AC.10 PLACE AU PORT

Un ponton du Port d'Armor sera spécifiquement affecté aux bateaux qui devront respecter cet emplacement durant toute la régata.

AC.11 PRIX

Un trophée sera remis au vainqueur et des prix seront remis aux concurrents les plus performants.

AC.12 DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, en cas de dommage (matériel et/ou corporel), le concurrent décharge le CVPx de toute responsabilité.

AC.13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'hébergement gratuit des équipages et toutes informations complémentaires, contacter :

Bernard SIMONIN +33 (0) 6 60 86 72 40 simonin.bernard@orange.fr